

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
26 mars 2025
Date d'affichage de l'avis
26 mars 2025
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
N° d'ordre
D_2025_2_3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le **S²LOW**
ID : 064-216401331-20250409-D_2025_2_2A-BF

Réunion du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le ~~neuf~~ ^{neuf} avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Étaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, B. LORRY, C. CHUBURU, V. LABORDE.

Ont donné pouvoir : M.-C. LALANNE à V. LABORDE, M. PULVINET à G. CAMY.

Était absente : M.-C. LALANNE, M. PULVINET, A-L.POMME-CASSIEROU, C.BERDUCQ.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Était également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

AFFECTATION RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	277.076,46 €
- un excédent reporté de :	341.980,43 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	619.056,89 €
- un déficit d'investissement de :	89.613,05 €
Soit un besoin de financement de :	89.613,05 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT **529.443,84 €**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **89.613,05 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **529.443,84 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **89.613,05 €**

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Marc DUFAU